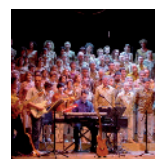


LES
REPÈRES
DE L'AVISE

CULTURE N°6

J U I N 2 0 0 9



L'ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL

Définition, organisation, économie des
services, problématiques d'accompagnement

Réalisé par

En partenariat avec



Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

Sommaire

■ PRÉAMBULE	2
■ CONTEXTE ET DEFINITION DE L'ACTIVITE	3
> Définition globale de l'activité et évolution historique	3
> Données générales sur les musiciens	3
> Le public	3
> Structuration du secteur	4
■ DESCRIPTIF DES SERVICES ET ORGANISATION	5
> Service principal	5
> Services secondaires	5
> Ressources humaines	5
> Besoins matériels, locaux	6
> Contexte réglementaire	6
> Partenaires	6
■ ECONOMIE DES SERVICES	7
> Données économiques générales	7
> Composition des ressources	7
■ DIFFICULTES ET BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT	8
> Principales difficultés rencontrées	8
> Besoins en accompagnement	8
■ EN SAVOIR PLUS	9
> Structures ressources	9
> Bibliographie	9
> Glossaire des sigles utilisés	9

Préalable



En un état des lieux synthétique sur des thématiques variées, les numéros thématiques des “Repères de l’Avisé” proposent un panorama des enjeux et perspectives du secteur de l’économie sociale et solidaire : données qualitatives et quantitatives, témoignages et exemples, présentation des acteurs incontournables...

Des fiches pratiques, un style facile d’accès et des informations synthétiques et régulièrement actualisées grâce aux collaborations mises en place avec les meilleurs experts et les acteurs représentatifs du secteur concerné.

La collection s’adresse aux porteurs de projets, entrepreneurs sociaux ou dirigeants associatifs, représentants des services de l’Etat, techniciens des collectivités, réseaux d’accompagnement et du financement de l’économie sociale et de la création d’entreprise...

Dans le secteur de la culture, retrouvez les 9 titres déjà parus :

- *L’écomusée et le musée de société.*
- *Le lieu de musiques actuelles et amplifiées.*
- *Le studio de répétition de musiques actuelles et amplifiées.*
- *La radio associative.*
- *La ludothèque.*
- *L’ensemble vocal et instrumental.*
- *La compagnie de théâtre.*
- *Les écoles des arts du cirque.*
- *Le collectif d’arts plastiques et visuels.*

... Et d’autres numéros consacrés à l’entrepreneuriat social, l’Europe, les services à la personne, l’insertion par l’activité économique et l’environnement.

Cette publication a été réalisée grâce au soutien de la Caisse des Dépôts, du ministère de l’Économie, de l’industrie et de l’emploi et du Fonds social européen. En partenariat avec la FEVIS (Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés)

Avec le soutien de



RÉALISATION ■ ■

RÉDACTION Gaël Bouron (Opale) ■ SUIVI DE PRODUCTION Karim Zerguit, Virginie Hérial (Avisé) ■ MAQUETTAGE Baton Rouge

© Avisé 2009 tous droits réservés – Première édition Janvier 2005

“Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, fait sans l’autorisation de l’éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d’une part, les reproductions strictement réservées à l’usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d’autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d’information de l’œuvre dans laquelle elles sont incorporées”. Loi du 1^{er} juillet 1992 – Art. L.122-4 et L.122-5. Code pénal, art. 425.

Contexte et définition de l'activité

■ Définition globale de l'activité et évolution historique

La musique "savante" (dite aussi "classique", "sérieuse" ou "grande musique") est souvent définie comme celle des grands compositeurs occidentaux par opposition aux musiques "actuelles et/ou amplifiées", comme les variétés, le rock ou la chanson. Toutefois, cette définition n'est pas totalement satisfaisante tant elle est large. Elle recouvre en effet de nombreux domaines musicaux : musique contemporaine, baroque, romantique, médiévale...

La politique publique en faveur des musiques savantes est active depuis 1795 et la création du Conservatoire de Paris. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, elle se limite à quelques grandes institutions. En 1958, la création du premier Ministère chargé des affaires culturelles, dirigé par André Malraux, va permettre d'initier progressivement une réelle politique publique en faveur de la musique. Celle-ci se concrétise par la création d'une direction de la Musique en 1966 et par l'application d'un plan décennal en faveur de la musique de 1966 à 1980 : création d'orchestres et d'opéras régionaux, de conservatoires nationaux de régions ou encore d'écoles nationales de musique. Entre 1966 et 1973, le budget de la direction de la musique augmente de 168 %.

Depuis 1980, quelques axes d'intervention étatiques semblent être privilégiés pour la musique savante : tentatives de rééquilibrage entre Paris et la province quant aux orchestres et opéras ; aides spécifiques pour la musique contemporaine ; accompagnement progressif du mouvement baroque ; ou encore, refonte de l'organisation des institutions de formation.

Les collectivités territoriales, et notamment les communes, sont également des partenaires importants pour le secteur des musiques savantes, en soutenant localement conservatoires, ensembles, orchestres, festivals ou théâtres lyriques.

Aujourd'hui, la musique savante se structure autour d'institutions (orchestres permanents, opéras, conservatoires...), de structures professionnelles indépendantes (ensembles, festivals...) et d'un secteur amateur diffus (chorales, fanfares, écoles de musique...).

La formation (avec notamment 33 conservatoires nationaux et 80 écoles nationales de musique) et la diffusion (festivals, théâtres lyriques, auditoriums...) relèvent de problématiques propres. Nous nous intéressons ici aux structures de création indépendantes, c'est-à-dire **des ensembles, bénéficiant d'une autonomie de gestion et qui ont pour activité principale l'interprétation des musiques savantes. Ces ensembles ont une équipe administrative permanente mais l'équipe artistique est employée au projet.**

■ Données générales sur les musiciens

On recensait en France en 2003 entre 25 000 et 30 000 musiciens interprètes. 71 % sont des interprètes de musiques actuelles et/ou amplifiées (jazz, rock, variétés), et 29 %, soit environ 7 000, des interprètes de musiques savantes. Parmi ces derniers, 28 %, soit environ 2 000, sont permanents au sein d'orchestres (par exemple, 275 instrumentistes et choristes à l'Opéra National de Paris). On peut ainsi estimer à environ 5 000 le nombre de musiciens interprètes de musiques savantes exerçant leur activité de façon intermittente. 94 % de ces musiciens exercent leur activité dans le domaine du spectacle vivant et 65 % d'entre eux pratiquent uniquement la musique savante, à l'exclusion des autres formes de musique.

■ Le public

En 2003, 25 % des Français de 15 ans ou plus déclaraient s'être rendu au moins une fois à un concert, et 4 % à l'opéra. 26 % de ceux qui déclarent être allés au moins une fois au concert, indiquent avoir assisté à un concert de musique classique (hors opéra), soit un peu plus d'un million de Français (*source INSEE/DEPS*). Par ailleurs, les amateurs représentent une population nombreuse : 12 % des Français ont pratiqué une activité musicale au cours des 12 derniers mois. Ces amateurs constituent un public important pour la musique classique : ainsi, sur 100 musiciens amateurs jouant du piano, 62 écoutent souvent de la musique classique ou d'opéra et 40 sont allés au cours de l'année écoulée à un concert de musique classique interprété par des professionnels.

Contexte et définition de l'activité

■ Structuration du secteur

Depuis février 1999, les ensembles vocaux et instrumentaux se sont réunis au sein de la **FEVIS : Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés** dans le but de défendre leurs intérêts professionnels et de créer une instance collégiale de représentation d'un secteur. La FEVIS rassemble, en 2007, 90 ensembles tous professionnels et bénéficiant d'une autonomie de gestion. Le fonctionnement de ces ensembles est caractérisé par la spécialisation de leur projet artistique autour d'un chef d'orchestre (directeur artistique) et l'emploi d'artistes au projet : les ensembles engagent majoritairement des artistes et interprètes intermittents du spectacle, recrutés selon les choix artistiques du directeur musical et les spécificités de chaque production.

En septembre 2005, dans un contexte où le poids de la FEVIS dans le secteur du spectacle vivant s'est fortement accru, plusieurs ensembles ont souhaité créer, parallèlement à la fédération, un syndicat professionnel, le **PROFEVIS (Syndicat professionnel des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés)**, pour défendre leurs droits et leurs intérêts et jouer un rôle actif dans le paysage musical français et international. Le PROFEVIS affiche quatre missions principales : négociations de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, action coordonnée avec les autres organismes professionnels de la culture, défense des intérêts professionnels (droits d'auteurs, projets de loi liés au secteur, éducation musicale, insertion professionnelle...), rencontres avec les pouvoirs publics. PROFEVIS rassemble, en 2007, 33 membres, tous étant également membres de la FEVIS.

fevis

Les Arts Florissants

présentation / galerie photo / concerts / discographie / extraits sonores / extraits vidéo

PRESENTATION
MEMBRES
CONCERTS
DISCOGRAPHIE
ADHÉRE
ÉTUDES EN LIGNE
OFFRES D'EMPLOI
CONTACT
LIENS
RECHERCHE
ACCÈS MEMBRES
FESTIVAL

Coordonnées

Direction artistique: William Christie
Administrateur: Marjolaine Bader
Adresse: 46 rue Fortuny
Cp: ville: 75011 / Paris
Tel/Fax: 01 43 87 84 53 / 01 43 87 37 31
Mail: info@lesartsflorissants.com
Adhésion: le 20/04/2009
Répertoire: vocal & instrumental
Effectif: Baroque
Statut: asbl
Site: www.artsflorissants.com
Crédits photo: M. Scabo

Biographie

William Christie

Claveciniste, chef d'orchestre, musicologue et enseignant, William Christie est l'un des plus remarquables aventuriers musicaux de ces vingt-cinq dernières années: pionnier de la redécouverte, en France, de la musique baroque, il a révélé à un très large public le répertoire français des XVIIIe et XVIIIe siècles.

La création de ce chef de Buffalo (Etat de New York), formé à Harvard et à Yale, installée en France depuis 1971, a été un tournant décisif: c'est à l'été 1971 que les Arts Florissants, à la tête de cet ensemble instrumental et vocal, William Christie a imposé très vite, au concert et sur les scènes d'opéra, une grille très particulière de musicien-théâtre, musicien-choriste, musicien-choriste, interprétation d'un répertoire jusqu'alors largement négligé ou oublié. C'est en 1987 qu'il a connu une véritable consécration publique avec la création d'opéra de Lully à l'Opéra Comique, production qui a ensuite triomphé sur de nombreuses scènes internationales.

Sa préférence pour le baroque français ne s'est jamais démentie. De Charpentier à Rameau, en passant par Couperin, Montéclair, Campra ou Mondonville, il est le maître incontesté de la légendaire collection de la Répertoire de la Musique Française, du musée de la musique de la ville de Paris, mais son attachement à la musique française ne l'empêche pas d'être un acteur actif dans le monde international.

L'ensemble

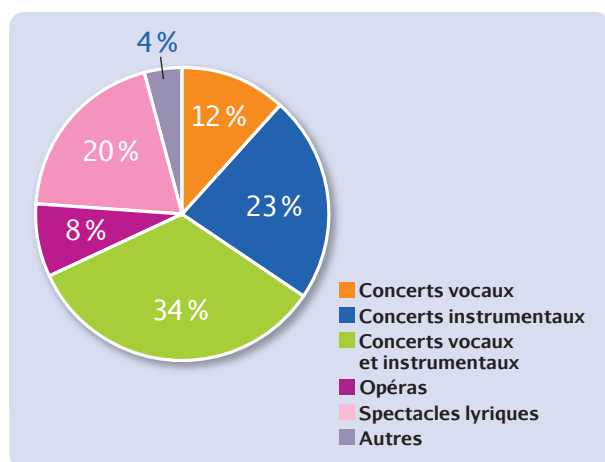
Ensemble de chanteurs et d'instrumentistes spécialisés à la musique baroque, fidèles à l'interprétation sur instruments anciens, Les Arts Florissants est dans leur spécialité l'une des formations les plus réputées en Europe et dans le monde. Fondée en 1971, et dirigée depuis lors par le claveciniste et chef d'orchestre franco-américain William Christie, ils portent le nom d'un poète opéra de Marc-Antoine Charpentier: Les Arts Florissants ont joué un rôle pionnier pour imposer dans le paysage musical français un répertoire jusqu'alors méconnu (en particulier notamment les trésors des collections de la Bibliothèque Nationale de France) et aujourd'hui largement ignorés et admirés: non seulement le Grand Opéra français, mais plus généralement la musique européenne des XVIIe et XVIIIe siècles.

www.fevis.com

Descriptif des services et organisation

■ Service principal

Le service principal des ensembles est la création-production-diffusion de concerts. Les ensembles adhérents à la FEVIS jouent en moyenne une trentaine de concerts par an (33,5 en moyenne pour 2006). La moitié des concerts concerne le répertoire baroque. Suivent les répertoires contemporain, XX^e siècle et classique (12 % pour chacun de ces répertoires). La répartition des concerts par type de représentation est la suivante :



Au sein de la FEVIS, les concerts ne sont organisés par les ensembles eux-mêmes que dans 9 % des cas (autoproduction). La majorité des concerts sont vendus à des festivals (32 % des cas). Les autres organisateurs sont les scènes nationales (10 %), des théâtres municipaux (9 %), des opéras et théâtres lyriques (8 %), des collectivités territoriales (7 % des cas), des auditoriums (5 %), des producteurs indépendants ou des personnes privées (12 %), d'autres organisateurs (8 %).

Même si les ensembles sont indépendants des lieux de diffusion et travaillent pour la grande majorité avec plusieurs diffuseurs, ils ont souvent un lien particulier avec un lieu de diffusion, mais souvent dans un cadre non contractuel. Les apports du lieu sont essentiellement une assurance de programmation ou le prêt de salles. Les ensembles peuvent également entretenir un lien particulier avec un territoire géographique, par exemple dans le cas d'une résidence dans une ville. La ville peut mettre à disposition des locaux de répétition, offrir des lieux de diffusion. L'ensemble, quant à lui, peut organiser des actions culturelles, proposer des concerts, etc.

21 % des concerts des ensembles de la FEVIS ont lieu en Ile-de-France (11 % à Paris) et 19 % des concerts en dehors du territoire français, principalement en Europe. Environ 70 % des ensembles de la FEVIS diffusent leurs concerts en dehors du territoire français. Il s'agit d'un atout essentiel face à une certaine contraction de la diffusion sur le marché français. C'est le constat qu'exprime la dernière enquête sur les adhérents de la FEVIS : *"A l'échelle nationale, une partie au moins des ensembles de la FEVIS a pu rencontrer des difficultés pour la diffusion en 2006. La production de concerts sur la scène européenne a pu contrebalancer cette tendance pour les ensembles qui étaient en mesure de se positionner sur un marché européen"*.

■ Services secondaires

- **Action culturelle** : tous les ensembles proposent des actions de sensibilisation, s'adressant principalement aux scolaires et aux étudiants. 81 % des adhérents de la FEVIS ont inscrit ce type d'activités dans leur projet artistique. Cela peut être, par exemple, une classe qui assiste à une répétition. La plupart de ces actions sont liées à une activité de diffusion.
- **Enregistrement** : les ensembles peuvent enregistrer des CD voire des DVD. Toutefois, en 2002, seuls 21 % d'entre eux avaient signé un contrat cadre avec une maison de disque, c'est-à-dire un contrat d'exclusivité pour un nombre de disques ou un temps donné. La plupart des actions dans ce domaine s'effectuent donc au projet.

■ Ressources humaines

En 2006, les ensembles employaient en moyenne 3,3 salariés administratifs. Le premier salarié d'un ensemble est toujours l'administrateur, qui joue un rôle essentiel dans l'organisation de l'ensemble. Les autres postes permanents les plus courants sont administrateur de production, chargé de diffusion, chargé de production, chargé de communication, assistant administratif. La paie et la comptabilité sont souvent déléguées à des prestataires extérieurs.

Les ensembles indépendants se sont largement emparés du programme emploi-jeune. En 2002, les emplois-jeunes représentaient 22 % de leurs salariés, et encore 11 % en 2006. Face à la disparition progressive de ce dispositif, les ensembles ont mobilisé de nouveaux contrats aidés. La part de contrats aidés parmi les salariés s'élevait à 23 % en 2006.

Descriptif des services et organisation

Les ensembles indépendants emploient, en outre, des artistes interprètes en free lance. En 2006, 50 ensembles de la FEVIS faisaient état d'un nombre d'heures intermittentes de 526.236, soit une moyenne de 10.524 heures par ensemble. La population totale des artistes interprètes employés par 72 ensembles vocaux et instrumentaux, membres de la FEVIS, était estimée en 2004 à 2800 musiciens et chanteurs. La quasi-totalité de ces artistes travaille régulièrement avec deux ensembles ou plus. 60 % déclarent, par ailleurs, avoir une autre activité que celle d'artiste interprète (essentiellement l'enseignement). Enfin, la majorité d'entre eux (60 %) déclarent vouloir rester non permanents du ou des ensembles dans lesquels ils travaillent.

■ Besoins matériels, locaux

Le besoin en local permanent peut se limiter à un petit local administratif. En revanche, il est nécessaire de trouver des lieux de répétition adaptés pour réunir l'ensemble vocal et/ou instrumental lors des productions. L'acoustique est importante mais aussi l'équipement instrumental de la salle. En musique baroque par exemple, la présence d'un clavecin ou d'un orgue positif est souvent nécessaire. Les locaux sont soit loués, soit mis à disposition. Les structures en résidence dans des lieux permanents ou des territoires (ville, région...) peuvent bénéficier de ce type d'infrastructures.

■ Contexte réglementaire

La réglementation sociale est relativement complexe pour ce secteur. Les ensembles vocaux ou instrumentaux indépendants sont ainsi particulièrement touchés par la refonte de l'Annexe X des Assedic, régime d'assurance chômage dérogatoire pour les artistes et techniciens du spectacle vivant, salariés en contrats à durée déterminée d'usage (CDDU), la quasi-totalité des artistes étant salariés par les ensembles en CDDU. En resserrant les droits d'indemnisation des artistes salariés en CDDU, la réforme, rentrée en vigueur en 2007 (JO du 2 mai 2007), a pu complexifier les relations sociales au sein des entreprises du spectacle. Les ensembles sont également concernés par la renégociation de la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles dont ils dépendent.

Le syndicat PROFEVIS milite par ailleurs pour une harmonisation sociale et fiscale au sein de l'Union européenne, afin de favoriser la circulation des ensembles à l'étranger et faciliter la mobilité des artistes interprètes (embauche d'artistes étrangers, par exemple). Les tournées à l'étranger, pratique courante dans ce secteur, peuvent en effet entraîner des contraintes administratives très lourdes.

■ Partenaires

Un des principaux partenaires des ensembles vocaux et instrumentaux est le ministère de la Culture et de la Communication qui soutenait en 2006, à travers ses services déconcentrés, 84 % des ensembles de la FEVIS. Les collectivités locales jouent également un rôle important. 97 % des ensembles de la FEVIS bénéficient d'un soutien public. En 2006, environ 55 % des ensembles de la FEVIS bénéficiaient d'un soutien de la Région, 60 % du département, 58 % des communes.

Le mécénat constitue un apport complémentaire encore peu significatif. Près de 60 % des ensembles de la FEVIS en bénéficient, mais les montants restent faibles au regard des autres ressources. Le poids de l'industrie musicale est très faible par rapport à d'autres champs musicaux (la musique savante ne représente qu'environ 5 % du marché) et les revenus tirés d'activités discographiques sont quasiment insignifiants.

Economie des services

■ Données économiques générales

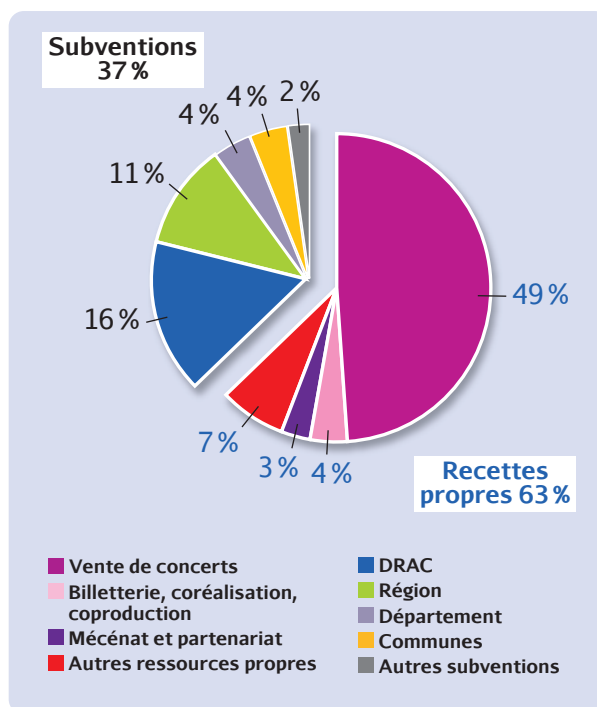
Le budget médian des ensembles membres de la FEVIS est de 305 800 € pour 2006 avec des variations importantes : de 65 100 € à 4,6 millions d'euros de budget. Seule une dizaine d'ensembles dépasse le million d'euros de budget.

Pour les productions vendues (par exemple concert vendu à un festival ou un théâtre), les prix de vente des concerts ne couvrent pas les coûts de production : masse salariale artistique et technique, transports et défraiements, location de salles de répétition, de partitions, d'instruments, de décors, de costumes, communication spécifique à la production... Les subventions sont indispensables pour équilibrer ces coûts.

Les ensembles vocaux et instrumentaux consacrent la majeure partie de leur budget aux productions. La part du budget annuel consacré aux productions représente généralement entre 60 et 80 % du budget global.

■ Composition des ressources

Près de 50 % du budget des ensembles vocaux et instrumentaux est réalisé grâce à la vente de concerts. L'ensemble des ressources propres atteint 63 % des budgets. Pour autant, comme nous venons de l'indiquer, les aides publiques restent incontournables pour équilibrer le budget. Les subventions du ministère de la Culture représentent 42 % du montant global des subventions, contre 30 % pour les Régions, 11 % pour les Départements et 12 % pour les communes. Ces répartitions sont relativement stables depuis 2002, même si l'on observe une légère augmentation de la part des collectivités territoriales.



Ensembles de la FEVIS concernés par type de ressources

(Source : Enquête sur les activités des ensembles de la FEVIS en 2006 (FEVIS, 2007).

Principales subventions	% d'ensemble concernés
Ministère de la Culture – DRAC	84 %
Région	61 %
Département	60 %
Commune	58 %
CNASEA (contrats aidés)	28 %
Cultures France (ministère des affaires étrangères)	19 %
Europe	5 %
Principales recettes propres	% d'ensemble concernés
Vente de concerts	100 %
Vente CD, DVD, autres	64 %
Billetterie, co-réalisation	59 %
Mécénat	57 %
Actions pédagogiques	36 %
Enregistrement CD + royalties	29 %
Radio	23 %
Partenariats	12 %

Difficultés et besoins d'accompagnement

■ Principales difficultés rencontrées

- **La diffusion** : de façon globale, les ensembles musicaux peinent à trouver des lieux de diffusion, notamment au sein du réseau des auditoriums et des collectivités territoriales. Entre 2000 et 2006, le pourcentage de concerts joués par les ensembles de la FEVIS dans ce type de lieux est passé de 30 à 12 %. En revanche, la part des festivals dans la diffusion des ensembles de la FEVIS s'accroît : les festivals diffusaient 28 % des concerts des ensembles en 2000 contre 32 % en 2006. On peut noter également entre 2004 et 2006 une relative baisse des productions importantes (concerts de plus de 21 musiciens) au profit de formes plus légères (4 musiciens ou moins).
- **Les répétitions** : Il peut être difficile pour ces ensembles de trouver des lieux adaptés, quant à l'acoustique ou à la présence d'instruments de musique. Dans certains cas, la recherche d'un espace de répétition peut être longue, fastidieuse et onéreuse.
- **Les emplois aidés** : Des ensembles n'employant qu'un salarié permanent (administrateur) se sont largement emparés du dispositif nouveaux services – emplois jeunes pour créer un poste de chargé de diffusion, de production ou de communication. De nouvelles activités ont été développées (actions culturelles...), tandis que d'autres se sont professionnalisées, notamment la communication (site Internet, relation avec le public, liens avec des partenaires...). Face à la fin progressive du dispositif, les ensembles ont mobilisé de nouveaux contrats, notamment les contrats d'accompagnements dans l'emploi (CAE). Des contractions prévues sur ce dispositif, associées à la fin des dernières aides emplois-jeunes, peuvent avoir des conséquences importantes sur la structure de l'emploi dans les ensembles.

■ Besoins en accompagnement

- **Intervention en gestion** : Les ensembles de taille modeste (moins de 300.000 euros de budget) peuvent être intéressés par une intervention en gestion-comptabilité, notamment pour mieux caractériser économiquement l'activité et pour refondre ou construire des outils de gestion. De même, une analyse de la communication et de la relation aux partenaires peut être envisagée. Pour les ensembles plus importants, un travail plus conséquent sur la comptabilité analytique peut être mené.
- **Recherche de nouveaux partenaires** : s'il est sans doute possible d'augmenter légèrement les ressources propres liées à la vente de concerts, les ensembles peuvent également se tourner vers de nouveaux partenaires pour consolider leurs activités. Il est sans doute intéressant, entre autres, de se pencher sur les partenaires privés. La nouvelle loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003 a ouvert des possibilités. Cette loi permet en effet aux particuliers et aux entreprises de bénéficier d'une réduction fiscale de 60 % pour des dons, entre autres, aux associations du spectacle vivant. De plus, la loi offre des possibilités spécifiques dans le domaine de la musique. Par exemple, les entreprises peuvent déduire de leur résultat imposable les dépenses consenties pour l'achat d'instruments de musique destinés à être prêtés à des artistes interprètes.

Une intervention dans ce cadre aurait pour objectif de bien assimiler les possibilités de la loi, d'étudier les différentes actions déjà mises en œuvre dans ce cadre (documents de communication pour attirer les entreprises, argumentaires, idées inédites...) et enfin, de proposer un plan d'action adapté. Il convient toutefois de relever que le mécénat ne peut constituer qu'une ressource d'appoint. Elle ne constitue toujours qu'une part très minoritaire des ressources des ensembles (4 % des ressources propres en 2006 contre 3 % en 2004), même si le mécénat concerne de plus en plus d'ensembles : 60 % des ensembles étaient concernés par le mécénat en 2006, contre 31 % en 2002.

En savoir plus

■ Structures ressources

- **La Fédération des Ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (FEVIS)**

Site web : www.fevis.com

E-mail : sdauce@fevis.com

Téléphone : 01 55 30 06 72

- **Syndicat professionnel des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (PROFEVIS)**

Site web : www.profevis.com

E-mail : info@profevis.com

Téléphone : 06 26 68 03 53

■ Bibliographie

- *Etude sur l'activité et le fonctionnement des ensembles de la FEVIS en 2006*, FEVIS, Paris, 2007.

La plupart des chiffres avancés dans ce guide sont issus de cette étude et des précédentes datant de 2004 et 2002.

- *Etude sur les artistes interprètes des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés*, FEVIS / Cabinet Ithaque, Paris, 2004.

- "Les musiciens interprètes", dans *Développement culturel*, n°140, juin 2003.

- **CARDONA** (Jeannine), **LACROIX** (Chantal), *Statistiques de la culture, chiffres clés 2007*, Ministère de la Culture et de la Communication, La Documentation Française, 2007.

- **D'ANGELO** (Mario), *Socio-économie de la musique en France : diagnostic d'un système vulnérable*, La Documentation Française, Paris, 1997.

- **HENNION** (Antoine), **MAISONNEUVE** (Sophie), **GOMART** (Emilie), *Figures de l'amateur : formes, objets, pratiques de l'amour de la musique aujourd'hui*, La Documentation Française, Coll. "Question de culture", Paris, 2000.

■ Glossaire des sigles utilisés

- **CAE** : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

- **CDDU** : Contrat à Durée Déterminée d'Usage.

- **DEPS** : Département des études, de la prospective et des statistiques (ministère de la Culture et de la Communication).

- **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles (ministère de la Culture et de la Communication).

- **FEVIS** : Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés.

- **INSEE** : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

- **PROFEVIS** : Syndicat professionnel des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés.